

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2020/2783(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur le cas du Dr Denis Mukwege en République démocratique du Congo (RDC)		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Congo RD, ex-Zaïre		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
17/09/2020	Débat en plénière		
17/09/2020	Décision du Parlement	T9-0234/2020	Résumé
17/09/2020	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2020/2783(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B9-0286/2020	17/09/2020	EP	
Proposition de résolution		B9-0287/2020	17/09/2020	EP	
Proposition de résolution		B9-0288/2020	17/09/2020	EP	
Proposition de résolution		B9-0289/2020	17/09/2020	EP	
Proposition de résolution		B9-0293/2020	17/09/2020	EP	
Proposition de résolution		B9-0296/2020	17/09/2020	EP	
Proposition de résolution		B9-0298/2020	17/09/2020	EP	

Texte adopté du Parlement, lecture unique	T9-0234/2020	17/09/2020	EP	Résumé
Proposition de résolution commune	RC-B9-0287/2020	17/09/2020		

Résolution sur le cas du Dr Denis Mukwege en République démocratique du Congo (RDC)

Le Parlement européen a adopté par 654 voix pour, 5 contre et 26 abstentions, une résolution sur le cas du Dr Denis Mukwege en République démocratique du Congo (RDC).

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et GUE/NGL.

Soutien plein et entier du Parlement européen au Dr Mukwege

Les députés se sont dits très préoccupés par le grave danger auquel est confronté le Dr Mukwege, lauréat du prix Nobel de la paix en 2018 et du prix Sakharov du Parlement européen en 2014 pour avoir consacré sa vie à soigner les victimes de violences sexuelles en RDC. Ils ont condamné les menaces de mort proférées récemment à son encontre et à l'encontre de sa famille ainsi que des membres de l'équipe de l'hôpital de Panzi où il exerce et où près de 55.000 survivants ont été traités jusqu'en août 2018.

Le Dr Mukwege reçoit en permanence des menaces, y compris des menaces de mort contre lui-même, sa famille et le personnel médical de l'hôpital de Panzi en réaction à ses appels visant à mettre un terme à l'impunité des auteurs de crimes sexuels et de massacres à Kipupu, à Sange et dans la province de Ituri.

Tout en se félicitant de la décision prise par les Nations unies de rétablir la protection de la sécurité du Dr Mukwege, le Parlement a invité le gouvernement de la RDC de mener sans tarder une enquête approfondie sur ces menaces.

Situation générale des droits de l'homme dans le pays

Le Parlement a invité les autorités de la RDC à redoubler d'efforts pour prévenir de nouvelles violations des droits de l'homme dans le pays et à prendre des mesures pour mettre en place des mécanismes qui garantiront aux victimes de futurs conflits le respect de leurs droits à la justice et à la réparation. Il a demandé au gouvernement de la RDC de réexaminer les travaux de sa précédente commission pour la vérité et la réconciliation et invité les États membres du Conseil de sécurité des Nations unies à demander la création d'un tribunal pénal international qui ferait progresser les cas avérés de violations des droits de l'homme remontant à avant 2002.

La résolution a invité le VP/HR, la délégation de l'Union et les missions de l'Union en RDC à renforcer leur soutien visible aux défenseurs des droits de l'homme en danger en RDC, à l'aide de tous les instruments disponibles (politiques, diplomatiques et financiers). Elle a également demandé à l'Union de maintenir les sanctions à l'encontre des auteurs de violations des droits de l'homme en RDC.

Le Parlement a rappelé que les violences dans le pays de la RDC sont perpétrées par des groupes armés de rebelles nationaux et étrangers, qui sont financés par le commerce de minerais et qui se battent pour l'accès à ce commerce. Il a souligné que toutes les entreprises, personnes, États ou acteurs liés à un État qui contribuent à la perpétration de tels crimes devraient être traduits en justice. Il a insisté sur l'urgence de prendre des mesures supplémentaires concernant le devoir de diligence obligatoire et le comportement responsable des entreprises exerçant leurs activités dans des zones de conflit.